

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

LETTRE

DU RÉVÉREND PÈRE TACHÉ,

MISSIONNAIRE OBLAT DE MARIE IMMACULÉE,

A SA MÈRE.

Ille à la Croix, 5 janvier 1848.

Suite.

A environ 70 ou 80 lieues du Grand Rapids, nous jûmes la rivière Siskatchiwan pour prendre le canal des Anglais. Les lacs et les bords de rivières, qui le composent, ont des noms particuliers, mais le tout n'en a point; je l'ai pourtant entendu nommer la petite rivière aux Anglais. Le 13, nous arrivâmes au lac Cumberland. Une de nos berges alla au fort pour y prendre des provisions dont nous avions besoin pour le reste du voyage. M. Lafleur se y rendit ensuite pour y administrer une malade et y baptiser des enfants. Le lendemain, poussés par un très bon vent, nous passâmes promptement le lac Cumberland, puis celui des Anglais qui n'en est séparé que par un petit détroit. Jusqu'à ce détroit, les eaux sont les mêmes que dans toute la Siskatchiwan; mais là elles changent subitement et prennent des qualités toutes opposées. Elles sont, jusqu'à la hauteur des terres, limpides et très agréables à boire. Dans l'après-midi, nous atteignîmes l'entrée de la rivière Maline. Il nous fallut trois jours et demi pour remonter cette rivière que l'on descend en une demi-journée. Il n'y a cependant que cinq petits portages, mais partout il faut aller au câble ou aller à la traîne, le tout avec beaucoup de fatigue pour les hommes. C'est cette difficulté qui lui a mérité un nom dont elle est bien digne. Quelques membres de notre équipage étaient malades, en sorte que les autres suffisaient à peine pour cette pénible besogne. Leurs efforts furent plus d'une fois vaincus par la violence du courant. Le 18, nous passâmes le petit lac Castor; c'est le plus profond de ceux que nous avons traversés. Il a environ 18 brasses. Le portage de la pente que nous avons vue à l'extrémité de ce lac, fut le théâtre d'un événement bien pénible pour nous. Le 14 au soir, il faisait froid, le vent était glacial, nos hommes firent un portage difficile qui fut très pénible pour nous. Le lendemain, un jeune Sauvage Montagnais se trouva indisposé; nous ne fîmes que peu de cas de cette maladie. Le 15 au matin, il souffrait beaucoup, dans l'après-midi il entreprit de passer le portage; je lui donnai le bras et il y réussit. A l'extrémité du lac il demanda son ballotin, fit sa toilette, se revêtit en neuf des peaux à la tête et parut alors un peu mieux. Son pouls était très agité et quoiqu'il se sentait mieux, il avait néanmoins les mains très-froides. Notre peu de connaissance en médecine nous faisait croire qu'il n'était pas en danger. Il s'éloigna ensuite et alla s'asseoir dans le portage. Je le vis et je lui demandai ce qu'il y faisait. Il me répondit qu'il était occupé à faire du feu. Je crus que mon interprète comprenait mal et je ne pris pas garde à cette singulière réponse. Pendant ce temps, les hommes étaient occupés à monter les berges et nous les examinâmes surmonter vigoureusement les difficultés qu'offre ce rapide. Le premier qui mit pied à terre s'écria: Le Montagnais est mort; nous courûmes à lui, il était sans mouvement. Néanmoins nous crûmes sentir quelques palpitations de son cœur. M. Lafleur lui donna le baptême sous condition, et un instant après il ne donnait plus le moindre signe de vie. Ainsi en moins de quatre jours de maladie, un jeune homme d'une vingtaine d'années, plein de force et de vigueur ne laissa entre nos mains qu'un cadavre inanimé. C'est sans doute un de ces événements capables de faire impression sur ceux qui en sont témoins. Nos voyageurs en furent d'autant plus affectés que plusieurs d'entre eux étaient atteints de la même maladie et avaient lieu d'appréhender le même sort. Ce jeune Montagnais, en nous voyant pour la première fois, avait dit: "Je suis content de voir des prêtres et de voyager avec eux. J'ai été bien malade à York; ce que je redoutais le plus c'était de mourir sans baptême; si je retombe malade, je ne serai point privé de ce bonheur." Le bon jeune homme retomba malade, mourut au milieu de nous et ne fut peut-être pas baptisé. Son désir ardent aura attiré sur lui, je l'espère, la miséricorde du Dieu de bonté. Nous fîmes, le lendemain, les cérémonies de la sépulture. Peu de morts ont fait sur moi une si forte impression. Je compris alors combien il est vrai de dire que nous sommes voyageurs sur la terre. Pauvre jeune homme! il est mort subitement en voyage, loin de ses siens. La pensée qu'un pareil sort m'attend peut-être, m'affecta vivement. Ce ne serait pas chose merveilleuse de voir un prêtre missionnaire mourir subitement, en voyage, loin de son pays. Que du moins, mon Dieu, je sois préparé pour un passage aussi terrible! Nous reprîmes ensuite notre route, telle est la scène du monde! Nous remontâmes plusieurs rapides, passâmes plusieurs lacs qui n'offrent rien de remarquable; et le 24, nous atteignîmes le portage du fort de Traite. Le premier blanc qui ait hiverné à ce poste, est M. Frobisher (Joseph). Ce missionnaire était un des premiers et des plus entreprenants agents du Nord-Ouest. Il passa l'hiver au portage du fort de Traite, vers 1780. Il faillit y périr de faim et de misère, et ne dut son salut qu'à l'industrielle activité de l'un de ses hommes nommé Fagnaud. Ce portage tire son nom de ce que, pendant plusieurs années, il a été le portage le plus reculé où se fit la traite des pelleteries. Il n'y a plus maintenant de fort, mais seulement une bien pauvre habitation où le commis du lac Caribou se tient, pendant l'été, ainsi que les femmes de ce dernier poste. L'excessive rareté des vivres, même du poisson, leur rappelle souvent les aventures de M. Frobisher. Les équipemens du lac Caribou se trouvaient dans nos berges, et il fallut à notre respectable bourgeois toute une journée, pour livrer ces effets et régler les affaires de ce poste. Nous administrâmes le sacrement de baptême à huit personnes et bénîmes le mariage d'un de nos hommes. Ce portage est précisé-

ment à la hauteur des terres qui séparent la grande rivière aux Anglais de la petite. Il y a au milieu du portage, un très-petit lac qui est la source de cette dernière rivière et qui lui-même, du moins je le crois, est alimenté souterrainement par la première. Le portage a 360 verges de longueur. Nous en partîmes le 25, c'était l'anniversaire de mon arrivée à la Rivière Rouge, et la fête de l'un de vos patrons. Cette circonstance ne m'échappa pas, et quoique votre souvenir me suive toujours dans mes voyages, veuillez bien croire, ma bonne mère, qu'il se présente alors à moi d'une manière encore plus vive. Le soir, en mesurant le grand rapide du fort de Traite, je redis votre nom à chacune des 620 verges que nous y trouvâmes. Le lendemain, nous arrivâmes à la rivière Rapide. Elle prend sa source dans le lac Laronge (dont je vous parlerai plus tard, j'ai jeté dans la rivière aux Anglais. A quelques arpents de son embouchure; cette rivière forme la plus jolie chute que nous ayons vue de tout notre voyage; sa hauteur n'excède cependant pas une trentaine de pieds. Au lac Laronge, il y a un établissement de la compagnie. Le fort n'est pas sur le chemin, mais à l'embouchure de la rivière; il y a un hangar qui sert de dépôt à ce poste, nous y laissâmes encore une partie de notre cargaison. Nous partîmes le 27 au soir.

Toute la grande rivière aux Anglais, ainsi que la petite, n'est qu'une suite de lacs plus ou moins grands, réunis les uns aux autres par des rapides et des chutes dont les plus curieuses sont fort peu remarquables. Ces lacs, jusqu'à une couple de jours de marche de celui de l'île à la Croix, sont bordés de rochers, dont l'aridité naturelle est encore augmentée par la destruction presque complète de forêts qui les ont autrefois ombragés. Le feu allumé par les sauvages a détruit presque tout le bois de cette vaste étendue de pays. Partout l'on voit des débris, dont quelques uns attestent une richesse qu'on ne soupçonnerait pas à voir la désolation qui l'a remplacé.

Ces rochers sont, je crois, des ramifications des vastes chaînes de montagnes qui bordent la rive du nord St. Laurent. Cette chaîne, en descendant au Sud-Ouest, vient former la ceinture solide sur laquelle se brise la fureur des mers du Canada. A l'extrémité du lac Supérieur, ces rochers se divisent en deux branches: l'une qui passe au lac de la pluie et à celui des bois, vient joindre des beautés de la rivière Winipik et termine sa course à l'embouchure de cette rivière; l'autre, en se jetant dans les défilés que dans la largeur de sa course, se dirige de suite vers l'extrémité septentrionale du lac Winipik et de là, en toute hâte, se repose au sein des Montagnes Rocheuses. J'ai remarqué que cette chaîne perd de sa hauteur et de sa beauté à mesure que l'on se dirige vers le Nord-Ouest. Ce ne sont plus ces forêts magnifiques, ces crêtes glorieuses que l'on admire à l'embouchure du St. Laurent. Ici au contraire on ne voit plus que des arêtes dont la petitesse est en parfaite harmonie avec l'infirmité de leur espèce. Il y a bien encore quelques vallées assez agréables, mais dont la grâce n'est nullement rehaussée par le contraste. Les rochers sont bas et ne présentent rien de grand, s'ils s'élevaient encore quelque fois ce n'est qu'à de rares intervalles, à peu près comme les soupirs qui s'exhalent d'une poitrine déjà usée; dans tout le cours de mon voyage je n'ai presque rien remarqué qui put réjouir la vue. Mais mon cher frère Charles: "un amant de la nature lui trouve partout des charmes." Peut-être en effet, mais je ne suis qu'un ami de la nature. Je suis, à la vérité, très sensible à ses agréments; mais pas assez, pour les trouver où ils n'existent pas. Ma vue est trop habituée à l'aspect d'un beau fleuve, qui, fier de sa grandeur et de sa majesté, roule noblement des eaux limpides entre deux rives aussi variées que délicieuses, pour se reposer avec complaisance sur une suite de petits lacs qui se retrécissent à chaque pas et interrompent la course du voyageur, sans le dédommager par la grandiose d'une belle chute ou quelque chose de semblable. La nature sauvage, par cela seul qu'elle est sauvage offre sans doute des beautés auxquelles je ne suis pas indifférent; mais ces beautés sont surtout pour ceux qui ont besoin de s'éloigner du commerce des hommes et de se reposer de l'agitation dans laquelle ils plongent ordinairement. Quand on voyage des lieux entiers, sans rencontrer de traces d'habitations, ni même de civilisation, alors le besoin est moins impérieux et le modeste clocher d'un village réjouit peut-être plus que les sublimes horreurs de la nature dans son état primitif. Tout cela ne veut cependant pas dire que mon voyage m'a été pénible, je ne voyageais pas comme amateur, et je ne souffrais pas de l'absence de ce que je ne cherchais point. Au contraire, pendant tout ce voyage, j'ai été content et satisfait de ma disposition. Plusieurs petites choses qui me fatiguaient la première fois ne m'étaient plus qu'indifférentes ou même agréables. La tente que je détestais presque, en arrivant à la Rivière Rouge, était pour moi pleine de charme; et tous les soirs en y entrant, j'éprouvais une jouissance que ne goûtent certainement pas les montagnards, à la vue de leurs lambris dorés. On s'habitue facilement aux petites misères du voyage; puis, quand on vogue sur des eaux qui ne doivent pas passer près de la rive qu'habite sa mère, il semble que le cœur d'un fils est moins sensible à ce qui n'est point de son sang. D'ailleurs la vue d'un vieillard de 72 ans, armé de deux béquilles, se résignant à toutes les fatigues d'un aussi long voyage, et cela pour l'amour de tout au plus quelques centaines de louis; cette vue, est plus que suffisante pour encourager un jeune missionnaire, à surmonter volontiers les difficultés de la noble carrière dans laquelle il est entré.

A continuer.

NOUVELLES D'EUROPE.

ÉTATS PONTIQUES.—Civita-Vecchia, 25 avril 1849. "Soldats, le drapeau français flotte sur les forts de Civita-Vecchia. Nous pensions opérer un débarquement de vive force; toutes les mesures étaient prises pour en assurer le succès. Nous avons dû nous inspirer de la pensée de notre gouvernement, qui, associé aux idées généreuses de Pie IX, veut éviter autant que possible l'effusion de sang. Les au-

torités de Civita-Vecchia, cédant aux vœux des habitants, nous ont ouvert les portes de la place à la première sommation. Cet accueil, vous le sentirez, ajoute à nos devoirs; il aggraverait toute infraction à la discipline; il nous commande non seulement de respecter les populations, mais encore d'entretenir avec elles des relations bienveillantes. La flotte va nous ramener sous peu de jours un renfort considérable. Soldats de l'armée de terre, je suis votre interprète en remerciant nos frères d'armes de la marine; c'est à leur puissant concours que nous aimons à reporter le succès de notre première opération.

"QUINOT DE REGGIO.

PIÉMONT.—Les négociations, suspendues à Milan par suite des exigences de l'Autriche, ne paraissent pas avoir encore été reprises. Cependant, l'impression générale est que le cabinet de Vienne ramènera ses conditions à des termes raisonnables. En attendant, le ministère s'abstient de publier une déclaration, dans laquelle il expose les circonstances qui l'ont conduit à consentir à l'occupation partielle et temporaire d'Alexandrie par les impériaux. Il ajoute que, tout en cédant, il a en soin de stipuler les meilleures conditions possibles, et de protester en même temps par le rappel de ses négociateurs. Jusqu'ici, du reste, l'occupation d'Alexandrie paraît n'être qu'une question de droit, car les Autrichiens n'ont point procédé à l'occupation de fait.

TOSCANE.—La commission gouvernementale de Florence a reçu du grand-duc de Toscane la lettre suivante, en date de Gaète, le 20 avril: "Votre lettre, messieurs, m'a été d'autant plus agréable, qu'elle m'a apporté la nouvelle que j'avais le plus à cœur d'apprendre, savoir que le peuple toscan avait secoué le joug d'une faction peu nombreuse, mais hardie, pour rentrer dans le cœur paternel de celui qui l'a gouvernée, pendant vingt-cinq ans. Les Toscans peuvent être certains que tel que j'ai été jusqu'ici à leur égard, tel je serai encore. Leur bonheur sera l'objet de ma constante étude; aucun sacrifice ne me coûtera pour arriver à ce but. Faites connaître aux Toscans, messieurs, tous les sentiments que j'exprime ici à leur égard, et soyez persuadés qu'au moment où j'aurai reçu de vous plus amples nouvelles, j'aurai déjà adopté les mesures nécessaires pour reprendre les rênes du gouvernement de la Toscane."

LÉOPOLD.

QUESTION DE L'EMPIRE.—Le ministre prussien vient de publier un nouveau document que l'on peut considérer comme le refus définitif de la couronne germanique par Frédéric-Guillaume. C'est une dépêche adressée à M. de Camphausen, ministre de Prusse à Francfort, et dans laquelle est longuement développé l'histoire de la constitution et des négociations qui ont eu lieu à ce sujet entre l'Assemblée nationale et le cabinet de Berlin. Ce document se termine ainsi: "Les gouvernements ont exprimé des opinions divergentes sur la question du chef de l'empire. Les uns se sont prononcés pour les autres contre l'élection de S. M. D'autres gouvernements ont adopté la constitution, espérant que les autres États la reconnaîtront. Les modifications introduites dans la constitution de l'empire, lors de la deuxième lecture, ne permettent pas au mini-ster d'en conseiller l'acceptation au roi. Déjà le premier projet tendait à réduire toute mesure l'initiative des États particuliers. Lors de la seconde lecture, on est allé encore plus loin. Dans ces circonstances, S. M. n'a pas pu accepter ni la dignité d'empereur, ni la constitution. Toutefois, la Prusse est toujours prête à travailler à l'œuvre de l'unité allemande, et se prêtera toujours à un arrangement."

HONGRIE.—On assure que les chefs de l'insurrection hongroise viennent de faire au gouvernement autrichien des propositions de paix sur les bases suivantes: 1. Reconnaissance du royaume de Hongrie dans ses anciennes limites (Croatie, Dalmatie, Slavonie, et frontières militaires comprises); 2. Union de la Hongrie avec la Transylvanie, telle qu'elle a été résolue l'année dernière; 3. Amnistie générale pour toute l'Autriche, et mise en liberté immédiate des détenus d'octobre; indemnité pour les familles de ceux qui ont été exécutés; 4. Renouveau de la Hongrie des régimes hongrois qui servent encore dans l'Italie et dans d'autres provinces de l'empire; 5. Reconnaissance de la constitution hongroise de 1848; 6. La Hongrie restera sous le gouvernement d'un pouvoir exécutif provisoire émané de la diète, jusqu'à ce que la succession du trône soit établie légalement, que le roi ait été couronné à Bude Pesth et ait juré la constitution; 7. La Gallicie aura les mêmes rapports politiques avec l'Autriche que la Hongrie sous le nom de royaume polonais de Gallicie. Ainsi, il n'y aura qu'une union personnelle entre elle et l'Autriche. Elle aura son armée et ses finances particulières; 8. La diète de Hongrie fixera à la simple majorité la partie contributive de la Hongrie à la dette publique autrichienne.—En attendant le résultat de ces ouvertures, les Hongrois poursuivent le cours de leurs avantages actuels. Ils sont entrés à Pesth le 24, aux acclamations de la foule. Les Impériaux se sont retirés à Bude, après avoir brûlé le port de bateaux qui réunissait les deux villes. Un autre pont qui est suspendu sur des chaînes a peu souffert. Le général autrichien Heubach, qui commande la citadelle de Bude, est, dit-on, résolu à se défendre; il a ordonné aux habitants de s'approvisionner en vivres pour deux mois. Le sud Jellachich s'est rendu avec son corps d'armée vers le sud, dans la direction de Peterwardein. Le corps hongrois de Klapka, après avoir remporté un avantage à Neuhauzel sur la Waag, contre la division Wohlgemuth, et ravitaillé Comorn, se concentre entre cette forteresse et les villes des montagnes, Kremnitz et Schemnitz. Le corps de Gorgay est dit-on, réuni près de Gran et occupe les passages du Danube près de Waitzen et de Parkany. Le général Bem est, à ce que l'on assure, toujours en Transylvanie, où il aura fort à faire, si l'entrée des Russes se confirme.

UNE FÊTE EN FRANCE.—Les préparatifs pour la fête du 4 mai se poursuivent activement sur le pont et la place de la Concorde. Sur le pont aux quatre angles, on dresse quatre colonnes comme pour la cérémonie du 24 février. Les quatre grands mâts, destinés à porter au sommet les ordonnances de la République, s'élevèrent déjà au milieu des quatre principaux compartiments bitimés de la grande place. Tout à l'entour du terre-plein de l'obélisque on prépare des

candelabres et des trophées. Des travaux se font aussi au Champ-de-Mars. Le 4 mai, un grand Te Deum sera chanté à la Madeleine, en présence du président de la République et de l'Assemblée Nationale, ainsi que des grands corps constitués. Après le Te Deum, le président de la République montera à cheval et passera la revue de la garde nationale et de l'armée. Le défilé aura lieu place de la Concorde, devant l'obélisque. A deux heures, les fêtes, jeux et réjouissances auront lieu au Champ-de-Mars et barrière de Vincennes. Le soir, tous les monuments publics et les maisons seront illuminés.

MAROC.—Un journal donne les nouvelles suivantes de Maroc: Le 4 avril, Sidi-Chachon, gouverneur de Tanger, fit arrêter un Maure qu'il savait appartenir au consulat français; puis le fit bâtonner d'importance et jeter en prison. M. Léon Roches, notre chargé d'affaires, alla se plaindre immédiatement à Sidi-Chachon lui-même de ce nouvel acte de barbarie, qu'il considérait comme une insulte au consulat de la République. Le gouverneur répondit avec insolence qu'il avait agi selon son plaisir, et ne voulut même pas faire connaître le motif de son insulte. La scène avait lieu sur la place du Marché, de vant un nombreux auditoire, et M. Roches menaça Chachon d'en écrire à l'empereur; mais l'Arabe se montra plus insolent, et l'injure faite à notre représentant devint tellement publique, qu'il rentra au consulat; et fit amener son pavillon. M. Roches expédia immédiatement un courrier au pacha, gouverneur de la province, à Larache, et un autre à l'empereur, qui se trouve actuellement à Fez. M. Roches demande que le pavillon de la République soit relevé par les Arabes et salué de vingt-cinq coups de canon. Sidi-Chachon s'y refuse, et jusqu'à nouvel ordre les Français résidant à Tanger se trouvent sous la protection du consulat de Naples. Quelques heures avant le départ du bateau qui porte cette lettre sur la côte d'Espagne, le bruit courait à Tanger que le courrier envoyé à Fez avait été décapité par ordre de l'empereur; mais il est évident que ce dernier bruit est fort invraisemblable.

FRANCE.—L'Assemblée Nationale vient, comme on s'y attendait, de rejeter par 309 voix contre 299 la réduction proposée dans le personnel des officiers de marine.

UNE LETTRE.—M. de Lamartine a adressé au président de "l'Union démocratique de la Seine," la lettre suivante: "Monsieur le président, j'ai reçu avec une vive reconnaissance la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser. J'ai lu le programme de vos opinions; ces opinions ainsi exprimées sont les miennes. Je ne me présente pas. Je crois que les hommes politiques méconnus, qui supportent le poids d'une récente responsabilité, dans une des crises de leur pays, doivent accepter sans le provoquer le jugement juste ou injuste de leurs concitoyens. Si je suis appelé de nouveau, je reprendrai à la consigne. Si je suis oublié ou rejeté, je me féliciterai de déposer pour un temps le fardeau de la représentation. Je laisse tout à la volonté spontanée des électeurs. Peut-être des hommes nouveaux sont-ils plus utiles en ce moment à la République que des hommes, si non usés, du moins compromis dans le passé. La patience est aussi une vertu du patriotisme; votre justice me la rend facile."

UN NOUVEAU DROIT.—Parmi les publications socialiste, il en est une intitulée: Le droit au vol, dont voici un passage: "Le droit de vivre est supérieur au droit de propriété et à tous les droits sociaux. L'homme, dont l'existence est menacée par le besoin, peut donc s'emparer de la propriété d'autrui; peut voler en toute sûreté de conscience. Il en a le droit." En poussant la logique, on pourrait prouver que non-seulement celui dont la vie est menacée, a le droit de voler, mais encore que c'est pour lui un devoir. Ce Droit au vol a été saisi au bureau de la "Propagande démocratique et sociale."

JOINVILLE.—Le département de la Haute-Marne pourrait bien envoyer le prince de Joinville à la prochaine Assemblée législative, si l'on en juge par l'extraît suivant du Messager: "L'Echo du peuple affecte de croire que la candidature du prince de Joinville est circonscrite dans les limites du canton d'Arc. Nous croyons, nous, que cette candidature a rencontré, sur tous les points de notre département, de nombreux et chauds partisans. L'Echo oppose à cette candidature l'exclusion légale. La question de légalité disparaît devant l'autorité souveraine du suffrage universel. L'élection de Louis Bonaparte, frappé aussi d'exil, est-elle venue se briser contre une exclusion légale? Du reste, l'Echo reconnaît le mérite du prince et déclare que personne n'est plus digne de siéger au parlement français."

CE QUE DISENT LES PARISIENS.—Pendant le séjour des Anglais à Paris, un grand nombre de ces insulaires se sont présentés à l'hôtel de la Côte-d'Or, situé Mazarine, 70, pour visiter la chambre de M. Proudhon, restée vacante, par suite du départ de ce socialiste pour les eaux de Vichy; voyant qu'il y avait, comme on dit dans la bonne société démocratique, un assez joli bénéfice à faire en exploitant la curiosité britannique, le propriétaire de la Côte-d'Or avait fixé un prix d'entrée dans le lazaret proudhonien. La recette a servi à combler le déficit causé par quelques locataires qui étaient partis en oubliant de demander leurs quittances. Un Anglais a acheté à un prix presque énorme une paire de boîtes que le fondateur de la Banque du Peuple avait oubliées dans ses papiers. Ce que voyant, le propriétaire de l'hôtel de la Côte-d'Or a fait immédiatement, chez tous les vendeurs d'alentour, une razzia de vieilles chaussures; qu'il vend le prix d'une paire aux amateurs excentriques. Il y a à cette heure, à Londres, plus de cent paires de boîtes ayant appartenu au citoyen Proudhon.

CANINO.—On assure que M. Canino (Bonaparte), vice-président de l'Assemblée nationale de Rome, a annoncé son intention de se porter candidat en Corse, pour les prochaines élections à l'Assemblée législative française.

VANITÉ.—Le fameux castel de Monte-Cristo et l'île, non moins illustre, que M. Alex. Dumas avait fait édifier à si grands frais sur les hauteurs de Marly, viennent d'être adjugés, on l'a vu, à la vente des biens de la Couronne, au l'homme mis à prix de 3,000 fr. portés à 30,000 fr. par les enchères.—On évalue à plus de 300,000 fr. les dépenses, enfoncées dans cette construction fantastique.

CE QUE PENSE LE PEUPLE

A l'Adresse des habitants de Ste. Marguerite de Jollette, signée par M. le curé et 84 autres personnes, E. Lord Elgin a fait donner la réponse suivante:

Monsieur le Curé.—Le Gouverneur-Général me charge de vous faire agréer et de vous prier de présenter à vos Paroissiens qui ont signé l'Adresse que vous avez transmise, ses meilleurs remerciements des sentiments de loyauté envers la couronne Britannique, de reconnaissance pour la conduite de Son Excellence dans le Gouvernement, et de sympathie pour sa personne qu'exprime la dite Adresse, en même temps que la détermination des signataires de prêter main forte, au besoin, au maintien de l'ordre constitutionnel et de la paix publique.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc., etc. J. LESLIE, Secrétaire.

A l'Adresse des habitants de la paroisse de St. Andrews, Haut-Canada, signée par 105 personnes, S. E. Lord Elgin ordonne de faire la réponse suivante:

Monsieur.—L'Adresse des habitants de la paroisse de St. Andrews, dans le Eastern District, C. O. que vous avez transmise, a été reçue et mise devant le Gouverneur-Général, qui m'enjoint de vous faire la réponse suivante:

Les sentiments patriotiques et loyaux exprimés dans cette adresse ont causé beaucoup de plaisir à Son Excellence.

Les assurances d'estime personnelle qu'elle contient lui sont particulièrement agréables, venant de la part de ses propres compatriotes. Son Excellence se flatte qu'aucun acte de sa part ne lui fera perdre cette estime.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc., etc. J. LESLIE, Secrétaire.

Donald McDonald, écuyer, St. Andrews, C. O.

A l'Adresse des habitants de la Rivière des Prairies, signée par M. le curé et 68 autres personnes, S. E. Lord Elgin a fait répondre dans la lettre en réponse à l'Adresse de la Longue Pointe, publiée précédemment.

A l'Adresse des habitants de St. Salpice, comté de Leinster, signée par Monsieur le curé, par tous les officiers de milice et par plus de 100 notables, Son Excellence a fait la réponse suivante, adressée au capitaine Augustin Lacombe, nommé président de l'Assemblée pour nommer une députation, pour présenter la dite adresse à Son Excellence.

Bureau du Secrétaire, Montréal 12 mai 1849. Monsieur.

Le Gouverneur-Général a reçu avec des sentiments de vive satisfaction les témoignages de loyauté et d'attachement inviolables envers notre Souveraine dame la Reine et son gouvernement, de confiance pleine et entière dans l'administration du gouvernement de Son Excellence et de dévouement au maintien de l'ordre public et constitutionnel que renferme la Royale et honorable adresse des habitants de St. Salpice.—En leur faisant part de ces sentiments, vous voudrez aussi les remercier du souvenir affectueux qu'ils donnent à Lady Elgin, dans les circonstances difficiles et critiques où elle se trouve et leur assurer qu'elle en est reconnaissante.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc., etc. J. LESLIE, Secrétaire.

A l'Adresse des habitants de St. Jérôme, signée par M. le curé et 455 autres personnes, S. E. Lord Elgin a donné ordre de répondre comme suit:

Monsieur le Curé.—J'ai reçu ordre du Gouverneur-Général de vous présenter, ainsi qu'à vos paroissiens, les remerciements sincères de Son Excellence pour votre adresse, dans les circonstances actuelles.

Son Excellence est heureuse de voir le peuple de cette Province approuver son administration du gouvernement dans le passé, et lui promettre support et soutien pour l'avenir.

De pareilles manifestations, déjà si nombreuses, et qui promettent de devenir universelles dans le pays, ne pourront manquer de contenir ceux qui auraient l'intention de troubler la paix publique, et l'ordre constitutionnel établi.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc., etc. J. LESLIE Secrétaire.

Messire Thibaut, Pir. Curé, St. Jérôme, Comté de Terrebonne.

A l'Adresse des habitants de St. Ours, signée par 366 personnes, S. E. Lord Elgin a fait la réponse suivante:

Messieurs.—J'accueille avec la plus entière satisfaction les assurances de loyauté envers Notre Très-Gracieuse Souveraine et de dévouement au régime constitutionnel sous lequel nous vivons, que vous exprimez dans votre adresse. Les actes criminels qui ont été dernièrement commis dans la Cité de Montréal, m'ont causé la plus profonde douleur. Je crains que la prospérité morale et naturelle du pays n'en résulte, pendant longtemps, les effets. Soyez néanmoins certains que je ne me départirai jamais de la ligne de conduite que j'ai jusqu'ici suivie, et qui m'est tracée par mon devoir envers Notre Reine et le peuple de la Province.

(Signé) ELGIN ET KINDARDINE.

A l'Adresse des habitants de Charlesbourg, signée par 223 personnes, S. E. Lord Elgin a fait répondre comme suit:

Messieurs.—J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre en date d'hier, transmettant une adresse à Sa Majesté, et une adresse au Gouverneur-Général de la part des habitants de la paroisse de Charlesbourg, ainsi que copie du procès-verbal de l'Assemblée à laquelle les deux adresses ci-dessus ont été adoptées.

Son Excellence me charge de vous prier d'assurer aux habitants de Charlesbourg qu'elle partage leur regret à l'occasion des pertes irréparables que vient de faire la Province, et qui seraient bien de nature à faire oublier les insultes commises contre les autorités constituées, si ces excès ne tendaient à saper les fondements de toute société régulière.

Veillez, en même temps, remercier les signataires des sentiments de sympathie qu'ils expriment envers Son Excellence, ainsi que d'approbation de sa conduite ferme et constitutionnelle, comme Représentant de Sa Majesté en cette Province, et du concours actif qu'ils offrent à Son Excellence et à ses conseillers, pour le maintien de l'ordre social.

Son Excellence se fera un devoir de transmettre à sa destination l'Adresse des habitants de Charlesbourg à Sa Majesté.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc., etc. J. LESLIE Secrétaire.

P. O. Chauveau, Ecr., M. P. P. etc., etc., etc.

A l'Adresse des habitants de St. Thomas (en bas de Québec), signée par M. le Curé et par 347 autres personnes, S. E. Lord Elgin a fait répondre comme il suit:

Messieurs.—Le Gouverneur-Général a reçu avec plaisir l'Adresse que vous avez transmise de la part des loyaux habitants de la Paroisse de St. Thomas et du Village de Montmagny, à l'occasion des scènes déplorables qui viennent d'avoir lieu à Montréal.

Son Excellence espère que les excès imprévus autant qu'inouïs en ce pays, dont la Capitale a été récemment le théâtre, et dont les conséquences se font sentir à la société entière, feront comprendre à tout le monde combien il est dangereux pour un peuple ou aucune section de ce peuple de s'abandonner aux mauvaises passions, et que chacun s'efforcera de cultiver la bonne intelligence entre toutes les classes de la population que la providence a réunie sur cette terre favorisée.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc., etc. J. LESLIE, Secrétaire.

R. C. D'Estimaville, et J. Smith, Ecr. St. Thomas.

A l'Adresse des habitants des paroisses de St. Germain et Ste. Cécile, signée par 7 personnes au nom et d'après le désir de tous les habitants, S. E. Lord Elgin a donné ordre de répondre dans les termes suivants:

Monsieur.—J'ai reçu ordre du Gouverneur-Général de vous prier de présenter les meilleurs remerciements de Son Excellence aux Messieurs composant le comité chargé de l'Assemblée des habitants des paroisses de St. Germain et Ste. Cécile, de préparer et signer une adresse à Son Excellence dans les circonstances actuelles. Vous pouvez assurer à ces Messieurs et aux habitants des paroisses au nom desquels ils parlent, que Son Excellence ne fléchira pas dans la voie constitutionnelle qui lui vaut aujourd'hui une expression si générale de confiance de la part du peuple de cette Province.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc., etc. J. LESLIE, Secrétaire.

Dr. J. C. Taché, M. P. P. Montréal.

MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL 25 MAI 1849.

LA POSITION.

Depuis l'incendie du parlement, la ville de Montréal n'a pas cessé d'être plus ou moins excitée. On s'est occupé peu ou plus pendant plusieurs jours à adopter des mesures défensives contre les émeutiers, et bientôt on s'est mis à signer par milliers une adresse à S. E. Lord Elgin, et une autre à S. M. la Reine pour lui demander de nous conserver notre gouvernement et de ne pas désavouer le bill d'indemnité. Ces adresses ont été signées et continuent à être signées sur tous les points du pays. Nos populations se sont montrées à la hauteur des circonstances et elles se sont exprimées en termes non équivoques. Elles se sont montrées prêtes à voler au secours de l'ordre établi et à défendre leurs droits et leurs libertés. Les vrais amis du pays ne s'attendaient pas à moins; leurs espérances n'ont pas été déçues. Le peuple libéral effeta fait voir à MM. les Tories et à tous les émeutiers et agitateurs qu'ils n'auraient pas beaucoup de temps à attendre pour que le régime de famille ne pouvant plus recommencer; mais que l'ordre, la paix et le bon gouvernement devaient exister, coûte que coûte, sur les bords du St. Laurent.

MM. les Tories ont bien fait mine de vouloir se boucher les oreilles et de continuer leurs menées. Ils ont parlé d'annexion, de liberté américaine, de ligne, d'indépendance des Canadiens-Français; mais bientôt leur force a été d'ouvrir les yeux et de reconnaître leur isolement. Ce réveil, peu agréable pour eux, a eu l'effet de faire diminuer un peu le ton de la presse prétendant la loyauté. Nos adversaires ont en effet compris qu'il leur fallait un peu de bon sens pour se tirer du faux pas où ils se trouvaient. Ils avaient dit que Lord Elgin était le dernier gouverneur du Canada, que les Canadiens-Français devaient être contents, qu'il valait mieux avoir deux ans de guerre civile que de continuer à vivre sous le gouvernement actuel, qu'une annexion aux Etats-Unis était chose assez agréable, etc. Se voyant délaissés par la grande majorité de la population du Canada, ils sentent qu'ils ne pourraient mettre leurs menaces à exécution. Une partie d'entre eux essaiera donc de s'échapper par la tangente, et l'autre continuera à exciter les malveillants et à menacer tous les amis de l'ordre et du bon gouvernement. Cette dernière partie a peut-être en réserve quelques émeutes, quelques barricades, ou quelques autres gentillesces de cette espèce; mais ce ne seront que quelques moments de troubles, que la raison, nous espérons, leur fera éviter, vu les conséquences désastreuses qui en résulteraient pour eux et pour le commerce et la prospérité de tout le pays.

D'un autre côté, les partisans les plus rusés et les plus clairvoyants du Toryisme se sont demandés comment ils pourraient se dégager du mauvais pas où ils venaient de s'engager à cœur joie. Ils savent bien que leur parti est perdu, et qu'ils n'ont plus de chances de se réhabiliter dans l'opinion de la grande masse du peuple; mais au moins ils désireraient dégager leur parole, et pouvoir ne pas se porter aux excès et aux violences, auxquelles ils devaient avoir recours, si Lord Elgin était approuvé et le bill d'indemnité sanctionné. Ils usent de stratagème. Ils disent qu'ils n'ont pas compris les ministres, mais que, depuis que Lord Elgin a parlé dans une certaine réponse (celle à l'Adresse du district de Victoria), ils commencent à voir que le but du bill d'indemnité est bon!

C'est ainsi que le Transcript en agit et l'on sait qu'il n'est pas le plus maladroît de tous. Voici ses paroles: "Si, comme Lord Elgin le dit, il a consenti à ce Bill sous la conviction (et cette conviction-la seulement) que le but en était de pourvoir au paiement des réclamations provenant de la destruction gratuite et inutile des propriétés, et qu'il n'y a aucune intention de con-

tenancer la Rébellion ou de récompenser la trahison, alors il ne peut y avoir grande difficulté en cette affaire."

Les Tories s'aperçoivent donc qu'il se sont laissés trop vite exciter par M. Ferras, Editeur de la Gazette de Montréal, et qui a contre le ministère quelques vengeances à exercer, parce que ce même ministère l'a privé de son emploi sous le gouvernement. Ils affectent, comme l'on voit, de commencer à croire que le ministère a eu une bonne intention, en faisant passer le Bill d'Indemnité; mais ils ne tromperont personne. Les libéraux savent bien que les Tories n'ont fait tant de tapage et d'émeutes depuis un mois que pour faire croire au Haut-Canada que les Canadiens-Français veulent asservir les Canadiens d'autres origines. Ces bonnes âmes de loyaux s'imaginaient que les libéraux du Haut-Canada se laisseraient prendre à un piège aussi grossier, et s'aligneraient aux Tories pour faire la guerre aux Canadiens-Français, et ainsi renverseraient le ministère dont ceux-ci sont de fermes soutiens. Mais les réformistes du Canada étaient plus clairvoyants et un peu moins crédules que cela. Ils se sont soulevés contre les attentats horribles des Tories, et aujourd'hui ils sont pressés les uns contre les autres, prêts à étouffer tout acte de rébellion. Une partie des Tories veut revenir malgré ses projets coupables, malgré ses outrages, les libéraux ne la repousseront pas; car ils veulent la prospérité et le bonheur pour tout le monde; ils ne veulent pas la perte de leurs ennemis, mais ils veulent en ramener à de meilleurs sentiments, et en faire des sujets vraiment loyaux et vraiment amis du bon ordre et des droits légaux.

(A Continuer.)

LA TENURE SEIGNEURIALE.

On se souvient que l'hon. M. Lafontaine avait introduit dans la chambre basse des résolutions au sujet de la Tenure Seigneuriale. Mais est arrivé l'attentat du 25 avril, puis les émeutes des jours suivants. Le parlement ayant dû perdre une semaine pour laisser aux ministres le temps de pourvoir aux exigences de la situation, et l'intérêt du pays demandant que les mesures indispensables fussent passées, et qu'en suite les chambres fussent prorogées, l'hon. M. Lafontaine aura eu avec raison qu'il n'était pas convenable ou opportun de présenter ses résolutions sur la Tenure Seigneuriale dans le but de les faire passer. Ces résolutions eussent en effet donné lieu à de longs débats et sans doute à une discussion fort chaleureuse; or, ni le temps de la chambre ni les circonstances ne pouvaient se prêter à cela. D'ailleurs, comme ces résolutions n'étaient que pour jeter un principe, et que la tenure seigneuriale n'en aurait pas été pour cela abolie, le retard en cette matière n'est pas d'une bien grande importance.

Si le principe eût été posé durant la session, la presse se serait hâtée après la prorogation de discuter les meilleurs moyens d'obtenir l'abolition en tout ou en partie des droits seigneuriaux, et à la prochaine réunion des chambres, l'hon. M. Lafontaine eût introduit à ce sujet la mesure qui lui eût alors paru la plus utile et la plus praticable.

Eh! bien, maintenant que l'on connaît quel principe l'hon. M. Lafontaine voulait faire adopter par la législature, qui empêche la presse, durant la vacance, de s'emparer du sujet et de le discuter, comme si ces résolutions avaient été adoptées? Rien ne s'y oppose; au contraire, nous sommes sur ce point à peu près dans la même position où nous étussions si les résolutions fussent passées, avec cette différence seulement que, si le principe de ces résolutions ne plaît pas au peuple, il peut présenter ses objections et elles pourront être utiles. De plus, à la prochaine session des chambres, l'hon. M. Lafontaine ira en chambre avec les résolutions qu'il devait proposer cette année ou avec d'autres résolutions si elles paraissent préférables; puis, après leur adoption, il introduira un bill ayant pour but d'abolir tout-à-fait ou seulement de modifier les droits seigneuriaux.

Ainsi, cette modification ou abolition ne sera pas retardée, et c'est en pure perte qu'on veut faire à ce sujet du capital politique, et qu'on feint une chaleureuse indignation.

CHAMBRE D'ASSEMBLEE.

Mardi, 22 mai 1849.

Il a été passé, comme dans la séance précédente, un grand nombre de bills. Après quoi la chambre adopta les résolutions, qui réduiraient à 6 sous le port des lettres dans toute la province. Puis, M. le Solliciteur Général Blake a introduit un bill basé sur les résolutions qui venaient d'être adoptées. Ensuite, le bill relatif aux banqueroutiers dans le Haut-Canada a été perdu par 26 voix contre 19. Enfin, l'hon. M. Baldwin a déposé devant la chambre la réponse de S. E. Lord Elgin à l'Adresse de la chambre au sujet du siège du gouvernement. La réponse est comme suit:

Messieurs.—Le sujet de votre adresse, demandant l'exercice de la prérogative royale, dans une matière qui requiert une très-sérieuse considération, recevra toute mon attention. Je ne dois cependant pas vous chercher que, selon moi, un changement aussi sérieux dans cette politique ne devrait pas être risqué légèrement, et que, par dessus tout, la raison d'une apparence nécessaire (dans le moment) pour ce changement, ne doit pas exercer une influence induite sur l'adoption de ce changement."

PREMIER CONCILE NATIONAL (1)

DE BALTIMORE.

Dimanche le 13 mai, a eu lieu la troisième et dernière session de cet important concile. Les journaux catholiques américains sont remplis du récit des magnifiques cérémonies auxquelles ce concile a donné lieu. La foule affluait de toutes les provinces environnantes; les protestants mêmes ont témoigné beaucoup de respect et de sympathie pour les vénérables Pères du concile, ainsi que pour toutes qui a été fait dans cette auguste assemblée, en sorte que le prédicateur du dernier sermon leur en témoigna sa satisfaction, en exceptant cependant les socialistes et les démagogues, race d'hommes universellement haïs et odieux, dans tous les pays du monde. Les Pères du Concile se sont beaucoup occupés du dogme de l'Immaculée Conception de la Très-Sainte Vierge, et ont signé une supplique à No-

(1) Celui de 1846 était le sixième concile provincial.

tre Saint-Père le Pape Pie IX, pour le prier de vouloir bien définir cette question d'une manière favorable à la piété des fidèles. Ils ont aussi ordonné que, le premier dimanche de juillet, on ferait une collecte en faveur du Pape.

Le jeudi 10 mai, jour de la seconde session, on a chanté un service soennel pour le repos des âmes des évêques défunts des états d'Amérique. Le Très-Rév. évêque Purcell fit un discours touchant qui émut son auditoire au suprême degré: "Ne pouvons-nous pas nous représenter," dit-il, en se tournant du côté de l'autel, "que ces vénérables Pères, que nous pleurons ici-bas en terre, sont occupés dans le ciel à nous aider de leurs prières, et que, par la permission de Dieu, leurs âmes sont au milieu de nous; j'y crois même avec apparence ce vénérable archevêque Carroll, ce fondateur du catholicisme et de la liberté religieuse dans cette terre de l'union." Le prédicateur s'étendit ensuite beaucoup sur les vertus exemplaires de l'illustre évêque Fenwick; il remarqua qu'il était mort le jour anniversaire, où une populace furieuse avait détruit, par la torche de l'incendie, ce beau couvent du mont Benedict qu'il avait élevé avec tant de soins, de dépenses et de fatigues pour l'éducation des jeunes personnes du sexe: "Ah, dit-il, de même que Marie, reine d'Angleterre, dissipa, après la prise de Calais, que si après sa mort on lui ouvrait le cœur, on trouverait le nom de Calais gravé dedans; le vénérable prélat pouvait dire, lui aussi, qu'après sa mort on trouverait gravé, dans son cœur, MONT BENEDECT." Les décrets du concile vont être immédiatement envoyés à Sa Sainteté Pie IX, et ne seront point publiés avant qu'il y ait donné son approbation.

CONSEIL DE VILLE.

Mercredi soir, le conseil municipal de cette ville a reçu le rapport du comité du feu qui recommandait de congédier les compagnies actuelles du feu, et de réorganiser ce département, de manière que les pompiers soient en même temps des hommes de police. La dépense sera de £17,000 plus forte que les années précédentes; mais en revanche le département sera plus efficace, et la police se trouvera être double de ce qu'elle est aujourd'hui. Sur motion de M. Gagy, la considération de ce rapport fut remis à la prochaine séance.

LE TOSSIN.

TINTEMENT INDICATIF DES CLOCHES PAROISSIALES, Désignant le lieu où est le feu. QUARTIER EST DU CENTRE OUEST SRE. ANNE ST. ANTOINE ST. LAURENT ST. JACQUES ST. LOUIS STE. MARIE

Il paraît que W. K. McCord, ecr., est nommé magistrat en chef de Montréal, en place du colonel Westcott qui a résigné. Ceci a été annoncé officiellement sur les droits de S. H. le Maire. M. McCord doit de plus être le chef de la nouvelle police qui vient d'être organisée en cette ville. Le corps de cavalerie, comme l'on sait, sera sous les ordres de M. le Dr. Fortin, que l'on s'accorde à regarder comme parfaitement propre à ce nouvel emploi.

Hier, jour anniversaire de la naissance de sa majesté, le palais de justice ainsi que tous les bureaux publics et les banques ont été fermés comme d'usage. A midi une saute d'artillerie et du musiquerie a été tirée. La revue des troupes n'a pas eu lieu, par suite du mauvais temps.

Le Pilot d'hier publie une suite de lettres échangées entre l'hon. col. Bruce et J. Gibson, ecr., secrétaire de la société de St. André de Montréal. Par cette correspondance, nous apprenons que, malgré les vanteries de la susdite société, les £10 de Lord Elgin ne lui ont pas été renvoyés, et que le col. Bruce a demandé à la société son compte pour les cartes d'invitation envoyées à Lord Elgin, l'invitant ainsi que sa suite à la dernière fête de cette société. Comme de raison, la société n'a pas osé envoyer ce compte; et une an est pour sa conduite insultante envers le digne représentant de notre très-gracieuse souveraine.

A propos de l'article du Times de Londres (qui se trouve dans notre feuille de ce jour), le Morning Courier dit: "C'est un fait que cet article exprime l'opinion du cabinet anglais, le plus vite nous serons séparés de l'Angleterre, le mieux ce sera; l'union avec l'Angleterre ne peut plus être honorable ou utile!" Les Tories appellent cela de la LOYAUTÉ!!!

Une correspondance, publiée dans le Herald de mercredi, accuse le clergé et surtout Mgr. de Montréal de prostituer leur saint ministère en parlant politique dans les Eglises. Nous avons déjà répondu à ces accusations, et nous avons dit que le clergé catholique du Canada n'avait pas pour habitude de se mêler dans les affaires politiques; mais que lorsqu'il voyait l'ordre menacé, le bonheur du peuple en danger, le pays prêt à tomber dans l'anarchie, et la religion catholique sur le point d'être opprimée, le prêtre catholique ne pouvait se taire et demeurer muet. Or, telle était notre position, lorsque notre clergé a engagé le peuple à adopter des adresses à S. E. Lord Elgin et à N. S. M. la Très-Gracieuse Majesté la Reine. C'est donc la réponse que nous faisons encore à nos correspondants du Herald, dont nous n'avons pas le temps de relever toutes les gracieusetés.

Le Pilot d'hier dit: "L'hon. H. Sherwood et M. W. Boulton, de Toronto, ont laissé cette ville depuis deux à trois jours. On dit qu'ils n'étaient pas bien désireux de recevoir, de leurs amis les Tories, ce traitement qu'ils ont pu voir, en parfaite tranquillité, employé contre le représentant de leur souverain!"

Un nommé Girard s'est tué, lundi, en tombant de sa charrette, chargé de terre à pipe, et dont la roue lui a passé sur la tête. C'était un homme sobre et de bonne conduite, à ce que disent nos échanges de cette ville.

Ce soir, Hon. W. Morris doit soumettre au conseil législatif une résolution, relativement aux parlements alternatifs entre Québec et Toronto.

Hier, étant le jour anniversaire de la naissance de notre Gracieuse Souveraine, les Chambres n'ont pas siégé.

Mercredi, le bill pour incorporer la compagnie du canal du Lac Champlain et du St. Laurent a été lu une troisième fois et a passé, à la presque unanimité.

Il vient de paraître à Québec un nouveau journal sous le titre de *Canadien Indépendant*; M. Aubin en est le rédacteur. Cette nouvelle feuille est dans les intérêts de la politique de M. Papineau et en opposition au ministère actuel et à tout le grand parti libéral qui le soutient. Elle se publie trois fois par semaine. Le prix d'abonnement est de \$4 par année.

Samedi dans la nuit, quelques *loyaux sujets* ont tenté d'incendier les propriétés de C. S. Rober, Eccl. faubourg des Récollets. Heureusement qu'il s'en est aperçu à temps pour l'éteindre, avec l'aide du Capt. Moses.

Produit du *Tablet de Londres* pour les *Mélanges*. On paraît croire que mardi prochain aura lieu la prorogation du parlement.

Les journaux de Québec (d'hier) annoncent que le matin la crête des montagnes aux environs de Québec était couverte de neige.

La *Gazette* de Québec annonce qu'il doit se tenir à Frédéricton une assemblée au sujet des affaires du Canada. Elle nous annonce de plus qu'il va paraître à Montréal un journal en faveur de l'annexion; c'est sans doute un journal anglais. Il faudra pour cela un capital de £3,000.

Le navire *Maria Elizabeth*, allant de Limerick à Québec, s'est perdu avec 106 de ses passagers; il n'y a eu que 5 de sauvés.

Le *Herald* de ce matin annonce que M. Wily, capitaine de la Police de cette ville, s'est démis de son emploi.

Nous apprenons avec peine que M. Louis Benche-min, de Gentilly, s'est noyé, le 19 courant, en revenant de Bécancour.

Il est mort de la dysenterie, à la Grosse-Île, pendant la semaine dernière, 3 personnes, dont une fille ou femme de 19 ans, un enfant de 5 ans et un autre de 4. Le nombre des malades à l'hôpital samedi était de 22, deux cas typhus, et les autres de dysenterie et débilité. (J. de Québec.)

Des nouvelles de St. Louis (Missouri) portent que le choléra y augmentait. Dans la journée de mercredi, il y en a eu 17 nouveaux cas, et 8 décès.

Le général Worth, qui s'est distingué dans la guerre du Mexique, est décédé, le 7, à Antonio de Bevan, où il était mort du choléra au-delà de 100 personnes.

Le choléra s'est de nouveau déclaré à New-York, où une personne en est morte, dans la journée de mercredi.

Le choléra s'est déclaré à Cincinnati, où il y a eu 6 nouveaux cas, dans la journée du 21; à Philadelphie où il y en avait 3 cas aussi le 21; et à Baltimore où 8 personnes en sont atteintes.

La société de St. André à Toronto, ayant été accusée d'avoir chassé (excommunié) l'adresse qu'elle a présentée à S. E. Lord Elgin, s'est assemblée de nouveau, après avis bien et dûment donné; et sur 106 membres présents, 73 ont voté pour l'adresse et 33 contre. Que disent de cela les tories?

Un journal du Nouveau-Brunswick rapporte que le procureur général venait de se mettre en route pour le Canada; on ne connaît pas le but de son voyage.

Nous apprenons avec plaisir que les pêcheries à Terre-Neuve, n'ont presque rien rapporté ce printemps, au moins en ce qui regarde le loup-marin. Il y avait appa- rait une espèce de mouche qui s'attaquait aux arbres, dont le feuillage devenait tout-à-fait rouge. C'est au moins ce que rapporte le *Herald*.

Une lettre de Boston, en date du 10, porte que les journaux d'Halifax du 5 annoncent que l'on construit au Nouveau-Brunswick 3 vaisseaux, pour transporter une partie de la population du Nouveau-Brunswick en Australie. Un bon nombre d'habitants doivent passer au Canada et aux Etats-Unis. Une expédition devait aussi laisser Miramichi pour se rendre en Californie.

En 1848, quatre cent vingt-huit vaisseaux, forma- un tonnage de 90,000 tonneaux, ont été construits au Pétat du Maine.

La première pierre de l'asile des orphelins de St. Vincent, a été posée, le 15 mai, à Washington par le Rév. P. Mathew, pasteur de l'église de St. Patrice. Ce sera un édifice splendide qui pourra contenir 400 orphelins.

La nouvelle église catholique de Pittsburg, dans l'Alle-ghanie, sera terminée en peu de semaines, par les soins constants de son infatigable pasteur, le Rév. McLaugh- lin.

L'Evêque Purcell a administré le sacrement de confir- mation dans l'église cathédrale, dimanche après-midi, à 228 personnes. L'Evêque de Vincennes a adminis- tré le même sacrement à 442 personnes; le nombre des jeunes gens confirmés dans cette ville (New-York) dé- passera mille; le même dimanche, deux cents enfants ont fait leur première communion, tant dans la cathé- drale que dans la chapelle du couvent. *Freeman's Journal.*

Les lettres pour l'Europe peuvent être expédiées tous les lundis, en les jetant à la poste de cette ville avant 10 heures du matin, et payant 12 sous pour chacune d'elles.

Sous le titre de "Opinion de la Presse," nos lecteurs trouveront un bon nombre d'extrait intéressants; celui du *Times* de Londres, entre autres, mérite une attention spéciale. Ce n'est pas une raison de croire que nous admettions tout ce que contiennent ces articles. Nous ne les citons que pour faire connaître ce que pensent nos confrères journalistes, et tenir nos lecteurs au courant des événements et des opinions.

OPINION DE LA PRESSE.

(Du *Times* de Londres, Angleterre.)

"Le représentant de la couronne en Canada garanti par sa conduite le maintien des droits accordés par une charte, et se soumet, ainsi que la province, à toutes les conséquences de la responsabilité parlementaire, qui sont conformes aux intérêts et à l'honneur de l'An- gleterre. La vigueur et le courage d'une semblable politique sont ses meilleurs droits au soutien et au succès. Au moment où elle froisse un parti, elle concilie une province; ou sorte que cette offense même est une vertu. Elle en appelle de suite à cet instinct de justice et de discussion honnête, qui est beaucoup plus noble dans son origine et plus durable dans son essence, que les passions d'un esprit de parti passager. Le parti vaincu peut trouver de la consolation en se rap- pelant qu'il a bien défendu son terrain. Les vain- queurs peuvent se souvenir que les fruits de leur vic- toire ne leur seront pas enlevés par les machinations d'une intrigue secrète, par le mensonge de perfides collègues, ou la trahison de gouverneurs décepteurs. Ce qui se passe, dans le parlement canadien, s'y est fait comme il l'eût été dans le parlement anglais; et les par- lements canadiens doivent apprendre à supporter des majorités désagréables de la même manière que le fait le parlement anglais. Les partis sont une des condi- tions nécessaires du *self-governement* (gouvernement de soi-même); Une autre condition de ce gouvernement, c'est que le même parti ne devrait pas toujours être dans l'ascendant. En Angleterre, nous nous sommes ac- coutumés à cela; bientôt on fera la même chose en Canada.

"La conduite de Lord Elgin commence à être appré- ciée; c'est ce que nous croyons voir par le ton plus mo- déré des derniers journaux américains. Ils sont moins violents; et les discours des agitateurs tories ont moins d'aérimonie qu'aujourd'hui. De fait, ils doivent voir qu'ils viennent d'échapper à la rébellion; à une rebel- lion qui, sous les casuistes possibles, avec une majori- té parlementaire méprisée, une grande faction nationale insultée, et une petite armée seulement pour s'opposer aux insurgés, aurait pu, pour un temps au moins, si ce n'eût été pour toujours, devenir victorieuse. Mainte- nant, en évitant l'extrémité douteuse d'un coup de main, le gouverneur-général a évité tous les maux qui auraient accompagné une collision entre le gouverneur et le parlement. Depuis, par l'appui constitutionnel qu'il a donné à un ministère gallo-canadien, il a jeté une pomme de discorde entre les membres du parti ul- tra-français. Le principal bill de ce parti a été perdu par une voix, et cette voix a été celle de M. PAPINEAU! Ainsi, les premiers fruits du gouvernement responsa- ble au Canada ont été de faire de ce parti, qui était autrefois si désespérément hostile à l'Angleterre et à la couronne anglaise, un parti ministériel, qui, SANS PERDRE SES SYMPATHIES NATIONALES, pourvoit aux intérêts impé- riaux, et qui, tout en étant libéral, est conservateur, tout en étant populaire n'est pas anarchique. Ces premiers fruits ont encore été de jeter le GRAND DÉMOGOGUE de la faction ultra-gallicane dans les bras des LOY- AUX, de renverser même les desseins du parti fran- çais modéré par le moyen d'un homme qui fut, un jour, le chef et l'espérance de la sédition française, et d'a-tirer en même temps, sur la tête de Lord Elgin, l'antagonisme et les luttes intestines du radicalisme français et au- torysme britannique.

"La fin en sera, nous l'espérons, celle de toutes les contestations politiques dans les pays civilisés, un com- promis. Le parti français aura obtenu ce qu'il croit lui être dû; mais il n'aura pas obtenu ce que ses ennemis lui reprochent de chercher, l'ascendant. Les Anglais demeureront contents d'avoir rejeté le bill de la représentation, et verront bientôt la folie de ériailier en faveur de l'annexion; et les Français et les Bretons lui- seront à leurs querelles, et consacreront aux chemins de fer et à d'autres ouvrages utiles, le temps et l'argent qu'ils ont employés jusqu'ici dans des luttes sans fruits et dans des rébellions futiles."

(De l'*Abeille* de la Nouvelle-Orléans.)

Il paraît que les tories ne bouleversent les provinces anglaises que pour arriver plus promptement à un réajuste- ment du cabinet. Mais il y a, nous le savons, au fond du débat, autre chose qu'une simple question ministérielle. C'est la haine de l'influence française qui arme les tories. Ils n'ont aucune intention de s'affranchir du joug de la mé- re-patrie et encore moins de s'annexer aux Etats-Unis. Ils sont tories et resteront tories, c'est-à-dire ennemis du gouver- nement républicain sous toutes les formes; mais aveuglés par leur fanatisme, ils voudraient réduire les Canadiens d'origi- ne française à l'état d'ilotés, leur interdire toute participa- tion dans le gouvernement, les écarter des fonctions publi- ques, proscrire leur langue, les tenir dans un perpétuel vas- selage. Les tories ne résisteront pas. Le gouvernement de lord Elgin saura les faire rentrer dans le devoir.

(Du *Free Press* de London, Haut-Canada.)

"A en juger par le passé, nous pouvons affirmer sans crainte que l'intimidation et la violence sont les éléments essentiels des tories. Chaque fois qu'ils ont été en danger de perdre le pouvoir et les émoluments, il n'ont jamais décliné ces armes-là. N'a- yant fait aucun bien au pays, et n'étant pas capables d'en faire, à la force de leur égoïsme inné, ils n'ont pas d'autres ressources, quand leur vaisseau est en dan- ger, que de provoquer une émeute, et, vu leur longue expérience, leur tact en cela est proverbial.... Les journaux qu'on sait être dans les intérêts tories, tels que la *Gazette* de Montréal, le *Herald* de Montréal, le *Patriot*, le *Colonist*, etc., ont tous, plus ou moins, conseillé les mesures de violence, sachant bien que ce se- rait agréable à ceux qui les soutiennent. Les outa- ges commis par les émeutiers ont été excusés et palliés; le représentant de Sa Majesté a été insulté; l'attaque faite contre lui et le danger imminent, où il s'est trou- vé, au lieu d'exciter leur indignation, ont été les su- jets de leurs quolibets et de leurs moqueries, indice non équivoque du plaisir que leur causaient ces mé- faits."

(Du *Mirror* de Toronto.)
"Nous avons les meilleures informations pour dire que les hommes qui s'appellent le parti breton de Mon- réal et qui ont fondé la Ligue, sont profondément, en- tièrement, on peut dire incurablement infectés de l'es- prit d'annexion. Le *Patriot* peut en témoigner (confiden- tiellement) à son correspondant pour avoir des détails là-dessus. Mais le fait est simplement celui-ci; les marchands (tories) de Montréal, probablement les qua- tre-cinquièmes, sont insolubles. Les mendiants aiment la guerre. Ils ne peuvent être dans une pire con- dition; ils peuvent devenir mieux. Rien ne pour- rait mieux leur faire qu'une flutte. Ils savent que Lord Elgin sera soutenu par le gouvernement impé- rial. S'ils désiraient réellement et sincèrement son rappel, le chercheraient-ils de la manière qu'ils l'ont fait? S'imaginent-ils qu'aucun ministère, qui a en des por- tefeuilles, oserait laisser tellement fouler aux pieds l'autorité royale, tellement violer l'intégrité constitu- tionnelle, aussi complètement mépriser la vengeance de la loi et de l'ordre, que de conseiller à Sa Majesté d'une bande de brigands? Non; ils ne désirent ni atten- dent un pareil résultat. Ils ne sont pas si insensés qu'on voudrait le faire croire. Ils sont de fins joueurs."

(Du *Globe* de Toronto.)

"On a prétendu, souvent que les pétitions contre le bill d'indemnité étaient si nombreuses, et étaient si- gnées par un si grand nombre de personnes, ou en re- présentaient un si grand nombre, que le gouverneur- général aurait dû les écouter, refuser sa sanction au bill, et dissoudre le parlement. Mais quel était le total de ces signatures, qui aurait pu justifier un recours aussi extraordinaire à la prérogative? Voyons les cal- culs des tories. Il y avait 70 à 80 pétitions, et trois journaux en estiment le nombre de signatures comme suit: La *Gazette* de Montréal dit 23,700, le *Herald* de Montréal 42,000, et le *Toronto Patriot* 200,000. Or, aucun homme sensé ne pourra croire que la *Gazette* de Montréal, le plus enragé des enragés journaux tories, pût estimer trop bas le nombre des signatures; mais il croira plutôt qu'elle l'exagère.... Nous sommes por- té à croire qu'en moyen terme de 200 noms répondrait au nombre d'individus qui ont signé chaque pétition; en sorte que le total ne serait pas de plus de 15 à 16,000 noms. C'est là à peu près la dixième partie de la popu- lation mâle (adulte) du Haut-Canada ou la vingtième partie des deux sections de la province; et c'est sur telle demande qu'on espérait que Lord Elgin fonderait aux pieds les privilèges constitutionnels de la province, et exposerait le pays au trouble et à la dépense d'une élec- tion générale?"

(Du *Transcript* de Montréal.)

"Lord John Russell a dit (au moins c'est ce que l'on rapporte) que, lorsque le bill serait passé, le gou- verner-général serait prêt à exercer sa discrétion à ce sujet. Il a ajouté que le gouvernement de Sa Majesté avait une entière confiance dans la discrétion de Lord Elgin. Plus tard, le Premier a dit qu'il n'avait aucun doute que, lorsque le gouverneur-général formerait sa décision sur le bill, (Lord Elgin) écrirait alors une dépêche sur le sujet, et demanderait ses raisons pour en agir ainsi. Cela ferait certainement voir que le gou- verner-général n'avait pas été préparé à voir Lord Elgin agir directement sur cette question, en ne vou- lant pas lui lier les mains, parce qu'il a pleine confiance dans sa discrétion."

(Du *Pilot* de Montréal.)

"La *Gazette* de Montréal veut faire un martyr poli- tique de M. Ferris; elle dit que le feu qui a eu lieu, vendredi, dans son étalle et son abri, a été l'œuvre d'un incendiaire, animé probablement de motifs politi- ques." Nous pouvons croire facilement que le feu n'a pas été accidentel, et que les amis de la *Gazette* en com- missent parfaitement les auteurs. Ils savent bien que, nonobstant de nombreux outrages et des insultes de toutes sortes, le parti libéral a continué à se montrer le fidèle ami de l'ordre, et n'a dans aucun cas usé de représailles. On ne peut nullement douter qu'il n'y eût un dessein prémédité d'attaquer le corps de police non- vellement organisé, et qu'une bande d'émeutiers ne se soit réunie, à cet incendie arrivé si à propos, et sous ses chefs accoutumés, pour accomplir ce dessein."

(Autre extrait du *Pilot*.)

"Le peuple du Canada s'agitte pour la défense de ses libertés. Il ne sera pas dépouillé de ses droits. Il ne souffrira pas la renaissance de l'esprit du *Family Com- pact*, et ne se laissera pas racher, sous de faux pré- textes, les bienfaits du gouvernement responsable. Des multitudes de citoyens ont déjà manifesté leur détermi- nation de soutenir le gouverneur-général, et en le sup- portant, de défendre la cause de la liberté constitution- nelle; d'autres multitudes sont en marche, dans les per- sonnes de leurs députés, pour exprimer un attachement et un zèle semblables. Ce sont là de vrais indices des vues du peuple relativement aux ennemis de ses li- bertés!"

CORRESPONDANCE.

M. L'ÉVÊQUE.
L'église de Laprairie a été témoin dimanche dernier 20 du contrat d'une cérémonie très-intéressante. Il s'agissait de la bénédiction solennelle d'une petite cloche destinée à être placée sur la maison de Providence. Cet asile de charité fondé, il y a quelques années, sous le patronage et par les soins charitables d'un grand nombre de dames de la paroisse, n'a cessé depuis de prospé- rer, grâce à Dieu et à la générosité vraiment admirable des habitants de Laprairie. Échappée, comme par mi- racle, au feu destructeur qui a réduit en cendres la presque totalité du village, cette maison sert maintenant de refuge à des vieillards, à des infirmes et à des orphe- lins, sous la direction intelligente et dévouée de trois sœurs, dites Sœurs de la Providence. Mais il manquait, et semble, à cette maison une chose indispensable à tout établissement pieux; je veux dire une cloche, qui pût chaque jour, par ses tintements réguliers, rappeler aux bienfaiteurs leurs bienfaits et rendre comme vivante la reconnaissance des pauvres soufflés. MM. les ma- guilliers de Laprairie y ont pourvu; et avec une générosité qui a fait honneur à leur cœur; ils ont, à la satisfaction gé- nérale de la paroisse, disposé en faveur de la maison de Providence, d'une petite cloche qui appartient à la fi- brique. C'est cette petite cloche qui a été bénite avec toute la solennité que l'église catholique seule sait don- ner à ses cérémonies. Mgr. l'Evêque s'était rendu, dès la veille, à Laprairie; tout avait été disposé d'avance dans

le chœur. D'abord Sa Grandeur prêcha le dimanche à la grand-messe, pour préparer les cœurs et les ouvrir aux douces influences de la charité. Son discours, tout à la fois solide et octueux, fut très goûté; le sujet en fut la vertu de charité, et Sa Grandeur prouva éloquemment que les associations catholiques, surtout celles de bienfai- sance, ne sont que l'expression vivante de cette reine des vertus. A 2h. de l'après-midi, commença propre- ment la cérémonie. L'évêque précédé du clergé, s'a- vanga d'abord vers son trône, d'où il adressa au peuple une allocution simple et parfaitement appropriée à la circonstance. La force des idées qu'une pieuse curio- sité avait amenée, même des paroisses voisines, à cette rare et intéressante cérémonie, remplissait la vaste nef et les galeries de l'église. Les parrains MM. Sauva- geau, père, et Joseph Normandin, ainsi que les marraines Mesdames Varin et Faillie avaient leurs places réservées dans le chœur, vis-à-vis de la cloche. Les chants alter- nés des psalmes, l'éclat des ornements et des fleurs, l'odeur suave de l'encens, la purification de la cloche, les onctions saintes entrecoupées des prières graves et solen- nelles du Pontife, le recueillement de la foule pieuse, tout contribuait à rendre la cérémonie imposante et à en graver profondément le souvenir dans tous les cœurs. Après la bénédiction de la cloche, l'évêque attacha de ses mains pontificales, un long ruban au battant de Ma- ria-Vincent-Hermine, la nouvelle baptisée, et la fit son- ner quelques coups; le clergé suivit, puis vinrent les mar- raines et les parrains, ensuite MM. les marguilliers, en- fin un grand nombre des assistants, qui tous, après avoir sonné quelques coups, déposaient leur généreuse offran- de. J'oubliais de dire, que préalablement, les mar- raines avaient revêtu la cloche d'une aube splendide- ment brodée et d'un ornement de prix, générosité des parrains et des marraines. Un dernier trait compléta cette petite relation: les pauvres de la maison de Provi- dence, s'empressèrent de constater le produit de la cloche et des offrandes; quel ne fut pas leur étonnement, leur joie et leur reconnaissance de trouver 18 louis 10 centimes, fruit d'une générosité spontanée et vraiment admirable, si l'on considère la détresse générale qui pé- se sur le pays entier, depuis quelques années. Honneur donc et reconnaissance aux généreux habitants de La- prairie, qui savent si bien prouver, non-seulement par des paroles, mais encore par des actes, que la charité catholique est vraiment inépuisable comme le cœur di- vin où elle prend sa source.

UN CATHOLIQUE.

LIVRES NOUVEAUX

LES Soussignés viennent de recevoir, et offrent maintenant en vente, une collection considérable de LIVRES, propres à être donnés EN PRIX, ou à former le fond d'UNE BIBLIOTHEQUE DE PAROISSE, parmi lesquels se trouvent les ouvrages suivants:

Table listing various books and their prices, including titles like 'Bibliothèque de la jeunesse chrétienne', 'Gymnase moral', and 'Bibliothèque pieuse, forats in-12, grand in-32, et in-36'.

Un assortiment très varié de LIVRES DE PRIERES, avec reliures ordinaires et autres. Le tout à des prix extrêmement réduits.

LA REMISE DES DEVOIRS EST ACCORDEE AUX ACHETEURS. E. R. FABRE & Cie. Rue St. Vincent, No. 3, 21 mai 1849.

GRAINES DE JARDIN.

DE LA RÉCOLTE DE 1848.

Aux Jardiniers et aux personnes qui aiment des Graines.

LES graines de jardin sont généralement importées en ce pays, en automne et gardées dans des maga- zins jusqu'au printemps. Les vaisseaux qui par- tent d'Europe avant la récolte des graines, ainsi les graines qu'ils apportent sont toutes de l'année précédente et sont par conséquent de vieilles graines lorsqu'on vient les semer en Canada. Pour remédier à ces incon- vénients, les soussignés ont adopté l'usage de faire venir leurs graines par la voie de New-York pendant les mois de novembre et de décembre lorsqu'elles ont été cueilli- es, et elles leur arrivent de New-York par estafette. Par ce moyen ils peuvent fournir à leurs pratiques.

DES GRAINES FRAICHES.

DE LA MEILLEURE QUALITÉ.

Ce moyen, quoique dispendieux a été prouvé par un expérience de plusieurs années, être le meilleur. Les graines qui ont été achetées des soussignés ont toujours réussi. En conséquence, ils invitent le public à faire attention à l'assortiment de GRAINES DE JARDIN et de GRAINES DE FLEURS venant de PARIS par le paquebot *Baltimore* qui a fait voile du Havre, et de Londres par le *Devonshire*, consistant en une grande variété, parmi lesquelles se trouvent:

Table listing various types of seeds and vegetables such as Artichauts, Asperges, Fèves, Brocoli, Betteraves, Choux-fleuri, etc.

BENJ. WORKMAN & Co. 172, rue St. Paul, coin de Carré de la Douane

Montréal, 16 avril. P. S.—Ils ont aussi à vendre un assortiment étendu de GRAINES DE FLEURS du Canada, de France, d'Angle- terre, d'Amérique, &c dont le catalogue est imprimé et sera donné gratis à ceux qui viennent pour acheter des graines.

AVIS

Aux Capitalistes et autres du Canada et des Etats-Unis d'Amérique.

LE VILLAGE D'INDUSTRIE, étant situé sur la Rivière L'Assomption, au centre d'une grande population dans le District de Montréal...

Et les Soussignés, désirant encourager toute espèce de manufacture dans le dit Village d'Industrie, font savoir au public en général...

B. JOLIETTE, P. C. LOEDEL, G. DE LANAUDIÈRE, A. T. VOYER.

Village d'Industrie, le 26 décembre 1848.

L'ALBUM LITTÉRAIRE ET MUSICAL

DE LA MINERVE

A été publié Samedi dernier; cette livraison qui contient un plus grand nombre de pages que les précédentes...

Les frais de poste pour les prochaines livraisons seront réduits.

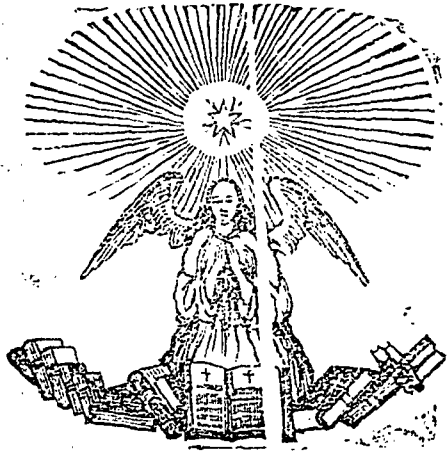
Bureau de la Minerve, 15, rue St. Vincent, 22 déc. 1848.

CONDITIONS D'ABONNEMENT : L'ALBUM LITTÉRAIRE

PARAIT TOUTS LES MOIS. Par livraisons de 40 Pages de Matières, avec un MORCEAU DE MUSIQUE.

Au prix modique de \$2 par année pour les souscripteurs de LA MINERVE, et de \$3 pour ceux qui ne sont pas abonnés à cette feuille...

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE



DE J. M. LAMOTHE RUE NOTRE-DAME, Vis-à-vis le Séminaire. Montréal, 12 janvier 1849.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

LA SOCIÉTÉ qui a ci-devant existé sous les noms et raison de 'CHAPELÉAU & LAMOTHE' est dissoute à dater de ce jour.

ZEP. CHAPELÉAU, J. M. LAMOTHE.

Montréal, 21 novembre 1848.

LE SOUSSIGNÉ profite de cette occasion pour annoncer au Public en général et au Clergé en particulier qu'il continue à tenir la LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE

à la même place, rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire. Il espère continuer à recevoir le patronage public, vu qu'il n'épargnera rien pour contenter ceux qui l'honoreront.

Le Soussigné a toujours en mains quantité de Livres de Littérature de Science, etc., etc., Gravures, Images, etc., Papier de toutes sortes et de toute grandeur, etc., tous les Livres en usage dans les Ecoles et toutes les fournitures nécessaires aux enfants qui les fréquentent.

Montréal, 21 novembre 1848.—jco

ETABLISSEMENT DE RELIURE

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

Le Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son

ATELIER DE RELIURE:

à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier.

M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Plumes, Encre, etc. etc. etc.

LE REPERTOIRE NATIONAL

DEUX NOUVEAUX VOLUMES.

PROSPECTUS.

Lorsque nous avons commencé la publication de ce Répertoire, nous ne voulions reproduire qu'un certain nombre des meilleures pièces de littérature canadienne...

En agrandissant ainsi notre cadre, au désir des journaux, de nos abonnés et de nos amis, nous ne pouvons atteindre que l'année 1844, dans l'ordre chronologique de notre compilation.

Il nous reste entre les mains un grand nombre d'excellents écrits qui méritent certainement autant, si non plus que tout le reste, d'être conservés par les amis de la littérature nationale.

Nous avons à republier, entre autres, des écrits de M. l'hon. A. N. Morin, l'hon. E. P. Taché, l'hon. juge Mondelet, T. Parent, le Dr. Painchaud, le R. V. P. Martin, F. X. Garneau, P. Chauveau, N. Aubin, F. M. Derome, A. P. Lamond, G. L. Lévesque, Chs. Lévesque, A. Lajone, J. Lenoir, J. Houde et d'un grand nombre d'autres écrivains dont les noms nous échappent pour le moment.

Nous ce répéterons par-ci ce que nous avons déjà dit de l'importance et de l'intérêt de ce Recueil Littéraire, chacun l'a compris, nous n'en ajoutons pas; si nous n'avons pas reçu tout l'encouragement que nous attendions de la part de nos compatriotes...

L'accueil bienveillant qu'il a reçu de la Presse Canadienne, doit servir de passeport au Répertoire National auprès de toutes les familles.

Nous nous proposons donc de publier deux nouveaux volumes du Répertoire National ou Recueil de Littérature Canadienne, aux mêmes conditions que les deux premiers...

Ceux de nos abonnés qui ne voudront pas recevoir les deux nouveaux volumes, sont priés de nous en informer le plus tôt possible.

Les personnes qui désireraient se procurer les deux premiers volumes, pourront les avoir chez MM. Fabre et Cie., McCoy, libraire, Lovell et Gibson, imprimeurs, au bureau de l'Éclair ou en s'adressant à J. Huston, Montréal, chez MM. Fréchette et Frère, Crémazie et Cie., libraires, et en s'adressant à M. F. Vézina, agent, Québec; chez M. Guitté, au bureau de l'Écho des Campagnes, Berthier.

Ces deux premiers volumes contiennent les écrits, en vers ou en prose, de MM. F. R. Angers - N. Aune - J. G. Barthe - Isidore Beaudet - M. Bibaud - George de Bourenville - George Cantier - P. Chauveau - Romuald Chénier - D. O. Odile Chénier - Chevalier de Lorinier - Joseph Cauchon - F. M. Derome - Foucher - Ph. A. De Gaspé - F. X. Garneau - P. Garnot - A. J. Ginguet - P. Houde - N. D. J. Jannine - Jean Jacques Lartigue - Pierre Laviolette - L. Blanc de Marconay - J. Lenoir - Eugène L'Écuyer - J. T. Lorange - A. N. Morin - Charles Mondelet - Dominique Mondelet - J. B. Meilleur - J. D. Mermel - Amédée Pajon - Pierre Petit Clerc - J. Phelan - O. Peltier - Ls. Flemond - Léon Potel - Et. Parent - Joseph Quosnel - J. S. Raymond - A. S. Soular - O. J. Tessier - Jean Taché - J. B. Turcotte - D. B. Viger - Jacques Viger - William Vondelveldein et un très grand nombre d'écrits anonymes.

A la fin du dernier volume, on placera une liste de tous les ouvrages publiés en français et en volumes ou pamphlets, avec les noms des auteurs, et une liste de tous les journaux français publiés dans le Bas-Canada, avec les noms des éditeurs et des imprimeurs.

MANUEL DE TEMPERANCE.

Le Soussigné, ayant acheté le privilège de l'auteur le Rév. Père Chénier, saisit l'occasion d'informer ses pratiques et le public en général qu'il va incessamment en imprimer une nouvelle édition, revue et considérablement augmentée par l'auteur.

Cette édition sera enrichie du portrait de l'Apôtre de la Tempérance l'Abbé Chénier, et ne se vendra pas plus cher que les précédentes.

J. B. ROLLAND. Montréal, 22 décembre 1848.—jco.

LES MELANGES RELIGIEUX

ET LA PROCHAINE SESSION.

Durant la prochaine session du Parlement Provincial, nous donnerons à nos abonnés un compte rendu fidèle des précédés de nos chambres législatives. Nous ferons tout en nous pour que ce compte-rendu occupe le moins d'espace possible dans notre feuille, afin de pouvoir traiter, à mesure qu'elles se présenteront, les mesures les plus importantes, qui n'auraient pas été encore suffisamment discutées.

Nous espérons que les efforts que nous faisons pour augmenter l'intérêt et l'utilité des Melanges Religieux, ne seront pas perdus de vue par les lecteurs Canadiens, qui sauront les reconnaître par un encouragement de plus en plus libéral.

Nous recevrons des abonnements pour la session du parlement provincial; le prix sera, pour cet espace de temps, de SEPT CHELLINS ET DEMI. Bureaux des Melanges Religieux, Montréal, 1er décembre 1848.

A vendre

AUX BUREAUX DES MELANGES ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE CETTE VILLE.

LE CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL POUR L'ANNEE 1849.

CE CALENDRIER est un des plus complets qui se publient parmi nous. Il est de plus beaucoup amélioré sous le rapport typographique et sous celui de la qualité du papier.

Le nom de tous les Saints et de toutes les fêtes qui se rencontrent durant l'année; Les époques ecclésiastiques, politiques, etc., les plus capables d'intéresser les lecteurs canadiens; Une liste complète des membres du Clergé Catholique des Diocèses de Montréal et de Québec; La liste et les termes des cours de justice; Une table relative au commencement de l'aurore et à la fin du crépuscule;

Un tableau de la valeur, etc., des monnaies; Le commencement des saisons; La date des quatre-temps; Le comput ecclésiastique; Le nombre, la date, etc., des éclipses pour 1849, calculées avec la plus grande exactitude; La liste des principaux membres du Gouvernement; La liste des membres de la législature Provinciale; La liste des membres du Conseil Législatif; La liste des Examinateurs des Instituteurs pour Québec et Montréal, etc., etc.

COLLEGE DE REGIOPOLIS

KINGSTON, HAUT-CANADA.

CETTE INSTITUTION a commencé ses cours réguliers depuis ces deux dernières années, et elle est sous la surveillance immédiate du Très Révérend ANGUS MACDONELL, V. G., assisté du Rév. J. FARRELL et du Rév. J. MADDEN et d'autres professeurs.

Placé dans une des meilleures localités, le collège de Kingston est, sans contredit, une des plus belles institutions de ce genre; au tant par son site et son élévation que par ses dimensions [ayant 5 étages et 150 pieds de longueur] et l'étendue de son terrain.

La vue domine l'entrée du Lac Ontario, la Baie de Quinté, le fleuve St. Laurent, la Baie de Cataract et toutes les campagnes circonvoisines. Quant à la santé et au confort, aucune situation, près de Kingston, ne peut lui être comparée.

Le cours d'étude comprend toutes les branches généralement enseignées dans les autres institutions collégiales, savoir: la théologie, la philosophie, les auteurs et les langues, le latin, le grec, le français, et l'italien si on le désire.

L'année scolaire commence le 14 septembre et se termine vers le 15 ou le 20 de juillet. Le prix de la pension scolaire, de l'enseignement, du chauffage et de la lumière pendant l'année, est de 225 dollars moitié payable d'avance.

Les externes paient 25 par an. Le blanchissage, s'il est fait au Collège est de 25. Et les frais des médicaments à moins que les parents ne veuillent encourir des risques, sont de 25.

On donnera des leçons de musique à ceux qui seront disposés à en faire les frais. En cas de maladie, des chambres séparées pour l'usage du collège, sont retenues à l'Hôtel Dieu, où tous les soins et attentions seront prodigués par les Soeurs de l'Abbaye de St. Anne, à moins que les parents n'aient obtenu d'autre avis.

On ne permettra l'entrée dans le collège d'aucun livre, pamphlet ou autre objet, sans être préalablement examinés, et tout objet trouvé inadmissible, tel que Roman et livre immoral, sera confisqué. Aucune remise sur la pension n'est faite pour absence à moins qu'elle ne soit d'un mois. Toute charge extra doit être payée six mois d'avance.

Toutes lettres envoyées ou reçues par les étudiants sont sujettes à examen. On enverra quatre fois par année aux parents ou aux tuteurs, un bulletin de la conduite et des progrès de leurs enfants.

Un examen privé aura lieu de temps à autre pendant l'année, et un autre, public, aura lieu à la fin de l'année; les parents sont respectueusement priés d'y assister.

Cette institution, quoique strictement catholique, reçoit des jeunes gens de toute autre croyance religieuse; ils y jouiront d'une entière liberté de conscience; toutefois ils seront tenus de se conformer aux exercices et à la discipline de la maison.

La discipline de collège est douce et paternelle, mais en même temps, elle est forte. On s'appliquera à veiller à la santé, à la tenue et au bien-être de l'étudiant, et à lui rendre agréable le séjour de la maison.

La bonne conduite et l'assiduité seront récompensées. L'insubordination et la désobéissance seront punies par des avis privés, des réprimandes publiques, ou autrement, comme le cas l'exigera. La conduite ou le langage immoral, les habitudes de paresse, ou toute grave violation de l'ordre exposent à l'expulsion.

S'adresser au Rév. Angus MacDonell, au Collège de Kingston Montréal, 18 août 1848.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE

J. B. ROLLAND, No. 24, RUE ST. VINCENT, Montréal.

On trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres et fournitures d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières: le tout à des PRIX TRES-REDUITS.

Montréal, 21 octobre 1847.

Le Soussigné informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Ecoles, etc., etc., etc., à aussi bas prix que qui que ce soit. Voir ses prix avant d'aller acheter ailleurs.

J. Bre. ROLLAND. Montréal, 5 novembre 1847.

DEUXIEME EDITION

DU COURT TRAITÉ.

SUR L'ART EPISTOLAIRE,

A L'USAGE DES ECOLES ELEMENTAIRES.

CETTE édition est refaite et augmentée d'une instruction sur les règles à suivre et les défauts à éviter en écrivant une lettre de plusieurs modèles de lettres en français et en anglais, d'un formulaire de Lettres de change, Billets, reçus, quittances; d'une liste des villes des Etats du Bas-Canada; d'une liste des chefs des armées sous l'Étoile du Nord, et des places de leurs troupes respectives; d'une table d'intégrité à 6 par 100, etc. etc.

Cet ouvrage est recommandé par le Bureau d'examinations pour le dist. de Montréal, et par M. le Surintendant de l'Instruction publique pour le Bas-Canada. A vendre à Montréal, chez tous les Libraires, et à l'imprimerie de P. Grandin rue St. Vincent, No. 24. Montréal 7 mars 1849.

AUX FABRIQUES

A vendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre gothique.—Les conditions seront très-faciles.—S'adresseront à J. B. THOMAS. Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth.



BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE, Montréal 2 Mars, 1849.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que le prix de départ des Terres de la Couronne dans le Bas Canada et les conditions du paiement, seront à l'avenir comme suit, pour les chéons.

Pour les Terres de la Couronne au sud du fleuve St. Laurent, en descendant jusqu'à la rivière Chaudière et au chemin Kennebec, y compris le township de New ton, comté de Vaudreuil, ss. Faere.

Pour dito dit, à l'est de la rivière Chaudières et d chemin Kennebec, y compris les comtés de Bonaventure et Gaspé, 2s. Faere.

Pour dito au nord du fleuve St. Laurent, depuis la limite ouest du comté des Deux-Montagnes jusqu'à la limite est du comté de Saguenay, 2s. Faere.

N. B.—Les occupants actuels de lots dans le Saguenay les pourront acheter à 1s. Faere, en payant le prix, le ou avant le 1er janvier prochain.

Pour dito, comté de l'Ontario, les terres dans les Townships déjà annoncées en vent, 4s. Faere.

Dito dans ceux qui le seront ci-après, 3s. Faere. Un quart du prix d'achat sera payable dans cinq ans de la date de l'acquisition.

Les autres trois quarts seront payables en trois versements égaux, à des intervalles de deux ans chaque; le tout avec intérêt.

Persone ne pourra acheter à ces conditions plus de cent acres; et toute vente pour une plus grande quantité pourra être annulée.

L'acheteur, en prenant possession du lot, sera tenu d'ouvrir la moitié de la largeur du chemin sur tout le front de sa terre; et dans quatre ans de la date de l'achat, de défricher un dixième de la terre, et d'y résider.

Il ne sera émané de patente en faveur de l'acheteur que lorsqu'il aura été prouvé d'une manière satisfaisante qu'il remplit les conditions de défrichement et autres ci-dessus mentionnées; et que la totalité du prix d'achat et des intérêts aura été payée.

Les occupants, ou autres occupants, pourront couper de bois sur leurs lots (à l'exception de ce qui leur faudra abattre pour défricher, ou autres objets d'agriculture) ni en vendre, sans une licence de l'agent.

Les droits provenant de bois coupé en vertu de telle licence seront portés à l'acquies du prix de la terre, pourvu que les améliorations voulues soient faites; sinon, ils iront à la couronne.

Le bois coupé sans permission sur des terres sous location, avant l'accomplissement de toutes les conditions requises, sera considéré comme bois de la Couronne coupé sans licence.

Les demandes pour achat devront être faites aux cents locaux respectifs. 3.—fois-

Dr. GENARD, coin des Rues Ste. Hélène et des R. Collets. Montréal, 21 Nov. 1848.—5f-1c.

A. GERIN-LAJOIE, avocat, a établi son BUREAU A. No. 15, Rue St. Vincent, porte voisine de la Minerve. Montréal, 22 sept. 1848

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc., rue St. Denis, No. 64, près l'Évêché. Montréal, 9 Nov. 1848.

L. A. HUGUET-LATOUR, notaire, No. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1848.—6m.

ARCHITECTURE

CHS. BAILLARGÉ, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

L. P. BOIVIN,

Coin des rues

NOTRE-DAME ET ST. VINCENT

VERTIT de nouveaux ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout à fait abandonné son ancien magasin de la rue St Paul vis-à-vis la Place Jacques, quartier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages, le RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc. etc. Montréal, 26 mai.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, sans de poste à part.

Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, francs de port, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES.

Table with 2 columns: Description of ad types and their prices. Includes rates for six lines and above, single line insertions, and rates for different ad durations.

Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire. Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

Montréal, MM. FABRE, & C., Libraires. Trois-Rivières, VAL. GUILLET, loc. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Proc. V. Ste. Anne, M. F. PILOTE, Proc. Direct.

Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison d'École près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis. JOS. RIVET, PROPRIÉTAIRE.